

TARIFS SALLE RURALE D'ANIMATION PONSAS

Applicables à partir du 1er janvier 2025

Délibération Conseil Municipal N° 2024-26 du 04 décembre 2024

N.B. : L'usage par l'école est prioritaire pendant les heures scolaires.

Planning de l'utilisation de la salle :

L'association les Amis du Riverolles utilise la salle le mercredi après-midi sauf manifestations particulières qui pourront avoir lieu un autre jour (interclubs).

L'association "Ponsas Tonic" utilise la salle le lundi soir de septembre à fin juin.

L'utilisation le mercredi après-midi ou le lundi soir pourrait être remise en cause si la Mairie projetait une autre utilisation (réunions par exemple).

Toute utilisation (en dehors du mercredi après-midi par les Amis du Riverolles ou le lundi soir par Ponsas Tonic) devra être signalée au responsable qui est seul habilité à établir les contrats, effectuer les réservations et remettre les clés.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 026-212602478-20241204-2024_12_26D1-DE

SLO

LOCATION AUX ASSOCIATIONS :	
ASSOCIATIONS DE PONSAS (loi 1901)	GRATUITE TOTALE pour les 2 premières utilisations, de 8h00 à 22h30 , hors période du 14 juillet au 1er septembre, pour organiser des manifestations. A partir du 1er janvier 2025, l'utilisation du bar seul ou de son matériel est considéré comme une utilisation. Au delà de 2 utilisations, un forfait de 50 euros sera demandé. La salle devra être rendue propre et rangée.
LOCATION AUX HABITANTS DE PONSAS :	
HABITANTS DE PONSAS	Location pendant les périodes de vacances scolaires (hors période estivale) de 8h00 à 22h00 (Sauf pour les 24 décembre et 13 juillet, une dérogation est accordée de 10h00 à 02h00). Tarif 300 €
Caution à verser à la remise des clés : 400 euros - chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC	

Tarifs annexés à la délibération du conseil municipal N° 2024-26 du 04 décembre 2024

Le Maire,

Marie-Christine PROT